

Licence de course

Politique

Septembre 2023

Table des matières

1. Préambule	3
2. But	3
3. Compétence	3
4. Documents pertinents	3
5. Définitions	3
6. Politique	4
7. Types de licence de course	4
a. Licence de course de Nordiq Canada	4
b. Licence de développement de Nordiq Canada	5
c. Licence de course associée de Nordiq Canada	5
d. Licence de compétition de niveau 2	6
e. Licence de compétition de niveau 3	6
f. Licence canadienne de la Fédération internationale de ski (FIS)	6
8. Résumé des règles de gouvernance	7
9. Administration	7
10. Respect de la vie privée	8

1. Préambule

En tant que fédération sportive responsable du ski de fond, Nordiq Canada offre des conseils et une orientation pour les compétitions de ski de fond de tous les niveaux au Canada.

2. But

Le présent document a pour but d'orienter la gestion des licences de compétition au sein de Nordiq Canada

3. Compétence

Cette politique d'exploitation est publiée sous la responsabilité du (de la) directeur(-trice) général(e) en consultation avec le (la) directeur(-trice) du développement sportif.

4. Documents pertinents

La présente politique et les politiques pertinentes ci-dessous se trouvent sur le site web de Nordiq Canada, sous l'onglet [centre de documentation](#) :

- Formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques
- Politique de sanction des compétitions
- Règlements des compétitions canadiennes

5. Définitions

- Compétition.** Plusieurs épreuves, qui peuvent comprendre des courses populaires et des loppets, organisées par un comité organisateur et qui ont lieu sur un site donné pendant une période spécifique.
- Épreuve.** Une course individuelle ou au sein d'une compétition, qui comprend une ou plusieurs catégories. Les épreuves peuvent aller des courses internes de club (p. ex., course Toonie Tuesday) jusqu'au plus haut niveau de compétition.
- Comité organisateur (CO).** Entité d'un club hôte de Nordiq Canada qui a la responsabilité de planifier et d'organiser une compétition ou une épreuve. Lors des compétitions majeures comme les championnats canadiens de ski, le CO comprend à la fois un comité organisateur de l'évènement (COE) et un comité de compétition (CC).
- Compétition de niveau 1.** Compétition multidivisionnelle ou nationale principalement destinée aux athlètes des catégories U20 et Ouverte des stades de développement

S'entraîner à la compétition ou S'entraîner à gagner. Les athlètes remportent des points FIS et LPC. Une compétition de niveau 1 est sanctionnée par la FIS (Fédération internationale de ski) et Nordiq Canada.

- e. **Compétition de niveau 2.** Compétition de division principalement destinée aux stades de développement S'entraîner à s'entraîner et S'entraîner à la compétition. Les athlètes remportent des points sur la Liste des points canadiens. Une compétition de niveau 2 est sanctionnée par Nordiq Canada et par la division.
- f. **Compétition de niveau 3.** Une compétition qui n'est ni de niveau 1, ni de niveau 2, qui est ouverte aux skieurs ou aux participants qui ne sont pas membres du club hôte et pour laquelle des frais d'inscription de plus de 5 \$ par participant sont collectés. Les compétitions de niveau 3 peuvent être principalement destinée aux stades de développement S'entraîner à s'entraîner, aux compétitions interclubs ou aux événements communautaires axés sur la participation ou les épreuves populaires. Une compétition de niveau 3 est sanctionnée par la division.
- g. **Évènement ou compétition de club.** Évènement ou compétition d'un club seulement destiné à ses membres. Pour que cette compétition soit couverte par une assurance responsabilité civile générale, il doit y avoir des archives publiques (p. ex., procès-verbal du club, site web, médias sociaux) comme quoi la compétition aura lieu avant qu'elle n'ait lieu.

6. Politique

Nordiq Canada détermine le type de licences, les conditions pour émettre les licences et les droits des détenteurs de licences selon les règlements de compétitions, les objectifs de développement et d'autres considérations pour atteindre les objectifs de Nordiq Canada.

7. Types de licence de course

a. Licence de course de Nordiq Canada

Cette licence est émise par Nordiq Canada pour les athlètes U16 et plus vieux.

Le détenteur de licence doit :

- être membre en règle d'un club de Nordiq Canada
- signer le formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques
- compléter la demande, satisfaire aux exigences du présent document et payer les frais de licence non remboursables

La licence donne droit aux athlètes qualifiés de s’inscrire aux compétitions de niveaux 1 et 2. Les détenteurs de licence de course sont admissibles aux points canadiens (LPC) ou à la LPC para et au préclassement lorsqu’ils participent à des compétitions de niveau 1 ou 2.

b. Licence de développement de Nordiq Canada

Cette licence est émise par Nordiq Canada pour les athlètes de la catégorie U14 et, lorsqu’approprié pour le niveau de développement, aux athlètes plus jeunes.

Le détenteur de licence doit :

- être membre en règle d’un club de Nordiq Canada
- signer le formulaire de reconnaissance et d’acceptation des risques
- compléter la demande, satisfaire aux exigences du présent document et payer les frais de licence non remboursables

La licence donne droit aux athlètes qualifiés de s’inscrire aux compétitions de niveau 2. Les détenteurs de licence de course sont admissibles aux points de la LPC ou LPC para et au préclassement lorsqu’ils participent à des compétitions de niveau 2.

c. Licence de course associée de Nordiq Canada

Cette licence est émise par Nordiq Canada aux athlètes étrangers qui ne font pas partie d’un club de Nordiq Canada.

Le détenteur de licence doit :

- être membre en règle d’une fédération nationale de ski de fond reconnue dans son pays d’origine
- signer le formulaire de reconnaissance et d’acceptation des risques
- compléter la demande, satisfaire aux exigences du présent document et payer les frais de licence non remboursables
- souscrire à une assurance responsabilité civile générale appropriée

La licence donne droit aux athlètes qualifiés de s’inscrire aux compétitions de niveaux 1 et 2. Les détenteurs de licence de course sont admissibles aux points de la LPC ou LPC para et au préclassement lorsqu’ils participent à des compétitions de niveau 1 ou 2.

d. Licence de compétition de niveau 2

Cette licence est émise par un comité organisateur sous l'autorité de Nordiq Canada. La licence est valide pour la journée de compétition pour laquelle elle a été émise.

Le détenteur de licence doit :

- signer le formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques

Cette licence est réservée aux athlètes des catégories U14 ou plus vieux qui ne détiennent pas de licence de course de Nordiq Canada, licence de développement ou licence de course associée.

Cette licence permet aux détenteurs de participer à une compétition de niveau 2 pour une journée déterminée, sauf lors des compétitions pour lesquelles une licence de course de Nordiq Canada, licence de développement ou licence de course associée est obligatoire (p. ex., championnats canadiens de ski de Nordiq Canada, épreuves de sélection de Nordiq Canada, épreuves COC et les Jeux d'hiver du Canada).

Les détenteurs de licence n'ont pas droit aux mêmes avantages, tel que le préclassement et les points LPC, qui sont implicites avec une licence de course de Nordiq Canada, une licence de développement et une licence de course associée.

e. Licence de compétition de niveau 3

Cette licence est émise par un comité organisateur sous l'autorité de Nordiq Canada. La licence est valide pour la journée de compétition pour laquelle elle a été émise.

Le détenteur de licence doit :

- signer le formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques

Cette licence est requise pour tous les participants aux compétitions de niveau 3, peu importe s'ils détiennent ou non une licence de course de Nordiq Canada, une licence de développement ou une licence de course associée.

f. Licence canadienne de la Fédération internationale de ski (FIS)

Cette licence est émise par Nordiq Canada.

Le détenteur de licence doit :

- avoir la citoyenneté canadienne et ne pas avoir acheté de licence FIS auprès d'un autre pays
- détenir une licence de course de Nordiq Canada
- être âgé d'au moins 16 ans au 31 décembre de la saison de compétition en cours, qui est du 1^{er} juillet au 30 juin
- compléter la demande, satisfaire aux exigences du présent document et payer les frais de licence non remboursables

Cette licence est obligatoire pour toutes les compétitions internationales sanctionnées par la FIS (p. ex., Coupe du monde, championnats du monde, Jeux olympiques d’hiver, Jeux paralympiques d’hiver, Jeux olympiques de la Jeunesse) et pour certaines compétitions indiquées dans les critères de sélection de Nordiq Canada. Les détenteurs de licence sont admissibles aux points de la FIS lors des compétitions de niveau 1.

8. Résumé des règles de gouvernance

Les sections 103 et 104 des *Règlements des compétitions canadiennes de ski de fond* se lisent comme suit :

- 103.1 La période de validité d’une licence de course de Nordiq Canada commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l’année suivante.
- 103.2 Pour avoir le droit de participer aux Championnats canadiens, aux épreuves de sélection de Nordiq Canada, aux Coupes Nordiq, aux Coupes Canada et aux Jeux d’hiver du Canada, les athlètes doivent détenir une licence de course de Nordiq Canada valide. Pour avoir droit au classement prioritaire dans les autres épreuves sanctionnées par Nordiq Canada, les athlètes doivent détenir une licence de course de Nordiq Canada. Les athlètes étrangers doivent détenir une licence valide émise par leur fédération nationale.
- 103.4 Un athlète ne peut détenir plus d’une licence et doit concourir uniquement sous le nom du club inscrit sur sa licence. Lorsqu’un athlète change de club après l’émission de sa licence, il doit continuer de concourir sous le nom du club inscrit sur sa licence, à moins que le président du club original soumette par écrit une confirmation du transfert de licence. Une fois le transfert de licence reçu et approuvé, l’identification du club de l’athlète sera transférée pour le reste de la saison.
- Un concurrent dont la licence a été suspendue peut obtenir une nouvelle licence après avoir prouvé que les sanctions prises à son encontre ont été exécutées.
- 104.1 Nordiq Canada n’émettra aucune licence pour un compétiteur qui :
- s’est conduit de manière inconvenante ou indigne d’un sportif, c’est-à-dire qui ne correspond pas aux comportements définis dans les politiques sur le sport sécuritaire de Nordiq Canada; ou
 - n’est pas membre en règle de Nordiq Canada, l’une de ses divisions ou l’un de ses clubs.

9. Administration

Licence de course de Nordiq Canada, licence de course associée, licence de développement et licence FIS

Les athlètes font la demande pour une licence de course de Nordiq Canada, licence de course associée, licence de développement et licence FIS sur le site web de Nordiq Canada. Cette demande est une entente contraignante entre Nordiq Canada et le détenteur de licence.

Licence de compétition de niveau 2

Pour les CO qui utilisent Zone4 pour gérer les inscriptions à une compétition, la gestion des licences de compétition de niveau 2 est intégrée dans l'inscription et doit seulement être activée par le CO. Une fois cette option activée, toute personne sans une licence de course de Nordiq Canada, une licence de développement, une licence de course associée ou une licence FIS devra acheter une licence de compétition de niveau 2 lors de son inscription. Le paiement pour ces licences est automatiquement envoyé à Nordiq Canada au moment de l'inscription.

Pour les CO n'utilisant pas Zone4, le CO est tenu de soumettre le paiement et une liste de personnes qui ont acheté une Licence de compétition de niveau 2 par le biais d'un formulaire en ligne disponible sur sur Zone4 dans les 7 jours suivant l'événement.

Licence de compétition de niveau 3

Pour les CO qui utilisent Zone4 pour gérer les inscriptions à une compétition, la gestion des licences de compétition de niveau 3 est intégrée dans l'inscription. Le paiement pour ces licences est automatiquement envoyé à Nordiq Canada au moment de l'inscription. Si le CO n'utilise pas Zone4, le CO doit soumettre un paiement et une liste des participants par le biais d'un formulaire en ligne disponible sur Zone4 dans les sept jours suivant l'évènement.

10. Respect de la vie privée

Cette politique est sujette à la *Politique sur la protection de la vie privée* de Nordiq Canada.

Le nom, la date de naissance, le nom du club, le nom de l'équipe et l'affiliation à une division des détenteurs de licence sont considérés comme des renseignements publics et sont disponibles sur le site web de Nordiq Canada. Cette information sera également disponible pour les comités organisateurs afin de valider les détails concernant les inscriptions.

La finalisation du processus de demande de licence de course par un athlète indique son consentement pour la collecte, l'utilisation et la divulgation de ces informations à la discrétion de Nordiq Canada, incluant à des fins de rapport auprès des partenaires sportifs. Dans le cas d'un athlète d'âge mineur, l'endossement du formulaire par un parent, un tuteur légal ou une personne disposant d'une procuration fait office de consentement.